



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 26 octobre 2020

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 11 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 6 OCTOBRE 2020 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 29 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Genetelli Chantal, Syndique
Daidié Jean-Patrick, vice-syndic
Bersier Anne, conseillère communale
Joye Stéphane, conseiller communal
Baillet Yannis, conseiller communal
Hubert Oberson Hubert, conseiller communal
Rémy Grether Rémy, conseiller communal

Personnes excusées : François Egger, conseiller général

La séance est présidée par M. Christophe Vienne, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux personnes venues suivre les débats ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président indique que la séance a été convoquée conformément à la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et Le Président la déclare ouverte à 20h00. Il précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal du Conseil général.

Le Président annonce que la secrétaire sera Mme Marie-Noëlle Bugnon qui remplace M. Christophe Burri, pour des raisons d'organisation.

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Anne Bersier et M. Yannis Baillet, tous deux nouveaux conseillers communaux.

Le Président excuse l'absence de M. François Egger.

Le Président se réfère à la convocation mentionnée dans la convocation et reproduite ci-après :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2019.
2. Elections du/de la président/e, du/de la vice-président/e et d'un/e scrutateur/trice suppléant/e du Conseil général.

3. Election complémentaire à la commission de naturalisation.
4. Election complémentaire à la commission spéciale du Conseil général pour le projet global école – sport – administration.
5. Comptes 2019 :
 - 5.1. Présentation des comptes 2019.
 - 5.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière.
 - 5.3. Rapport de la commission financière.
 - 5.4. Approbation des comptes 2019.
6. Rapport de gestion du Conseil communal.
7. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la législature 2021-2026.
8. Adoption du règlement communal des finances.
9. Adoption du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable.
10. Crédit d'investissement pour un concours d'architecture pour la construction d'une école et la transformation du centre scolaire de Cousset
11. Échange de terrain pour la création du bassin de rétention à Mannens.
12. Informations du Conseil communal.
13. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du 5 décembre 2019.
14. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques en lien avec l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et le Président passe au premier point de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2019.

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil général.

M. Marc Fragnière a une remarque au point 2.1. présentation du budget de fonctionnement, c'est marqué Mme la Syndique, elle demande au Conseil communal de se référer aux documents et relève des points particuliers. M. Marc Fragnière pense que c'est Conseil général.

Le Président remercie pour la remarque. N'ayant plus de remarque, le Président demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2019 à main levée.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

2. Elections du/de la président/e, du/de la vice-président/e et d'un/e scrutateur/trice suppléant/e du Conseil général.

Présidence

Le Président laisse la parole au chef de groupe « Continuité et Avenir » pour présenter le Président.

M. Daniel Francey propose de nommer M. Gilbert Stocker, comme Président du Conseil général.

Le Président demande à celles et ceux qui souhaitent élire M. Gilbert Stocker, soit de lever la main soit d'applaudir.

Le Conseil général, par une salve nourrie d'applaudissement, élit M. Gilbert Stocker, Président du Conseil général.

Vice-présidence

Pour la « Gauche Plurielle » pour la vice-présidence, le Président donne la parole à la cheffe de groupe.

Mme Martine Currat propose M. Marc Fragnière pour l'élection à la vice-présidence et le remercie de s'être mis à disposition.

Le Président demande à celles et ceux qui souhaitent élire M. Marc Fragnière, soit de lever la main soit d'applaudir.

Le Conseil général, par une salve nourrie d'applaudissement, élit M. Marc Fragnière à la Vice-présidence du Conseil général.

Le Président confirme l'élection de M. Gilbert Stocker, Président du Conseil général et M. Marc Fragnière, Vice-président du Conseil général.

Le Président informe qu'il n'y a pas d'élection comme scrutateur-suppléant et doit être supprimé de l'ordre du jour du fait que le scrutateur-suppléant manquant a été élu en séance de Conseil général du 21 mai 2019, en la personne de M. Daniel Schrago.

Le Président remercie le Conseil général et passe au point suivant.

3. Election complémentaire à la commission de naturalisation.

A la suite de la démission récente de l'un de ses membres élus, M. Claude Bugnon (7 Villages), il est question de repourvoir le siège vacant.

Le groupe « 7 Villages » propose au Conseil général d'élire M. Willy Terrapon en remplacement de M. Claude Bugnon.

Le Président demande s'il y a des objections. Si ce n'est pas le cas, le Président passe à l'élection.

Le Président demande à celles et ceux qui souhaitent élire M. Willy Terrapon, soit de lever la main soit d'applaudir.

Le Conseil général, par une salve nourrie d'applaudissement, élit M. Willy Terrapon à la commission de naturalisation.

4. Election complémentaire à la commission spéciale du Conseil général pour le projet global école – sport – administration.

A la suite de la démission récente de l'un de ses membres élus, M. Christophe Vienne (7 Villages), il est question de repourvoir le siège vacant.

Suite à sa démission, le Président, informe que M. Jean-Luc Clément (7 Villages) s'est proposé de reprendre ce poste à la commission spéciale du Conseil général pour le projet global « école-sport-administration ».

Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, le Président passe à l'élection.

Le Conseil général, par une salve nourrie d'applaudissement, élit M. Jean-Luc Clément (7 Villages) à la commission spéciale du Conseil général pour le projet global « école-sport-administration »

5. Comptes 2019

5.1. Présentation des comptes 2019.

Le Président donne la parole à Mme la Syndique pour la présentation des comptes 2019.

Mme la Syndique, avant de présenter les comptes, donne juste une information complémentaire concernant les deux nouveaux conseillers communaux. M. Yannis Baillet est en charge du dicastère 4, les écoles, en remplacement de M. Wenceslas Rémié et Mme Anne Bersier, a le dicastère 5, le médico-social, santé et sociétés, en remplacement de Mme Barbara Rothen.

Le Conseil général applaudit Mme Anne Bersier et M. Yannis Baillet.

Les comptes 2019 se bouclent avec un excédent de recettes sur charges de Fr. 659'513,31 venant consolider la fortune de la commune. Les conseillers généraux ont reçu les comptes, le rapport du réviseur, le rapport de la commission financière, ont présenté des questions lors des réunions des groupes respectifs auxquelles les conseillers communaux ont répondu. Pour d'éventuelles autres questions, le Conseil communal y répondra bien volontiers.

Comme pour les exercices précédents, une vision de l'évolution des finances communales est importante au vu des projets en cours pour notre commune et pour sa population.

Le premier point est une analyse de l'évolution comparative entre l'année 2018 et l'année 2019 et en réalité depuis l'année 2012 comment évoluent les finances communales entre charges et produits.

Les recettes sont en augmentation au regard de 2018 de 6% et pour les charges elles sont en augmentation de 4% au regard de 2018.

L'évolution des charges est constante et maîtrisée au regard de celle des produits pour lesquels le Conseil communal reste attentif.

Les charges par nature. Les charges liées sont dans les tranches de millions, au compte 35 pour un montant total de Fr. 4'253'734.20. Ce sont des charges indépendantes du Conseil communal et sont en progression plus marquée depuis 2016 pour arriver en 2019 à 7,11% au regard de 2018 et à voir en 2020 avec les mesures qui ont été liées à l'épisode de pandémie et qui malheureusement n'est pas loin d'être fini.

Le total des charges sans les charges liées, ce sont des tranches également par million et sont concernées principalement les comptes 30 et 31. Elles se montent pour 2019 à Fr. 4'888'896,31 avec des variations sur les différents comptes, par exemple au compte 30 « Autorité et personnel » avec 4% d'augmentation et au compte 31 « Biens propres et marchandises » une augmentation de 2,6%.

Mme la Syndique passe à des comptes spécifiques. En charge par nature, aide et subventions, nous sommes cette fois dans la tranche des centaines de mille. Le compte aide et subventions pour 2019 est à Fr. 452'124,45, c'est la plus forte hausse puisqu'elle frôle les 15% à 14,82% et principalement sur le compte 540.365.3 qui concerne les crèches. Le Conseil communal a décidé en 2019 de répondre aux exigences légales pour les subventions des crèches ce qui n'avait pas été budgété sur le budget 2019 et ce qui explique les écarts entre budget et compte.

Les charges par nature toujours, le compte 32 Intérêts–Passif. L'objectif du Conseil communal pour cette législature était un travail sur le compte 32, tant pour le remboursement d'anciens impôts à taux élevés que pour la conclusion de nouveaux prêts à taux négatifs.

Mme la Syndique passe aux recettes fiscales. Les impôts sur les personnes se bouclent à Fr. 9'802'144.12 soit une augmentation de 5,99%. C'est une belle progression depuis 2012 avec un

pic en 2016, une légère dépression en 2017 et une reprise. L'année 2016 restant une année assez exceptionnelle.

L'intérêt des courbes du graphique projeté au regard des autres impôts est de montrer que la part des recettes dans notre commune entre dans la catégorie des impôts des personnes physiques se chiffrant par millions, les autres produits se chiffrant par centaines de mille.

En ce qui concerne les impôts irréguliers, la courbe du compte 402, les impôts fonciers, la contribution immobilière qui se chiffre à Fr. 640'968.65 soit une hausse de 7,01%.

Le compte 401 ce sont les impôts sur les bénéfiques et capital avec une progression de 34,8% ce qui montre une activité très saine de nos entreprises.

Le compte 403 impôt sur les gains immobiliers et plus-values avec une augmentation de 11,50% et en fin le compte 404 les droits de mutations qui ont connu en 2019 une baisse de 19,36%.

L'évolution de la fortune se chiffre en fin d'exercice 2019 à Fr. 5'290'237,37. Le choix d'attribuer majoritairement le bénéfice des exercices comptables depuis 2013 à la fortune a été salué dernièrement par M. Ballaman au Service des communes et de fait, avec cette consolidation de notre fortune et la baisse de l'endettement par habitant, nous permet de mieux affronter d'éventuelles difficultés économiques liées à la pandémie et surtout de permettre au Conseil communal et au Conseil général d'envisager des projets tels qu'ils ont été présentés et pour lesquels le Conseil général doit se prononcer dans les minutes qui vont suivre.

Mme la Syndique termine avec l'endettement net par habitant de Fr. 1'642.85, qui a fortement baissé, qui est bien en dessous de la moyenne des communes du district de la Broye ainsi que pour la moyenne des communes du canton. C'est une belle réussite pour notre commune d'être arrivée là.

Entre 2018 et 2019, une stagnation, la commune a dû emprunter un peu plus d'un million pour les principaux investissements qui étaient les conduites à Mannens et le camion de notre corps de sapeurs-pompier.

Mme la Syndique n'a plus d'autres informations sur le compte de fonctionnement.

Mme la Syndique a juste un mot pour les investissements. Le Conseil communal a eu une remarque dont le Conseil communal va tenir compte pour les prochains exercices, à savoir que dans les fiches de contrôle des projets et des investissements, il soit précisé si l'investissement est clos et s'il y a des dépassements quels sont les motifs de ces dépassements.

Les conseillers communaux sont prêts à répondre aux questions sur les investissements.

En ce qui concerne le bilan, la seule chose à rajouter c'est que l'analyse du bilan permet d'apprécier les disponibilités soit les liquidités de notre commune en début et en fin d'exercice. Celles-ci ont fini positivement en fin 2018 et la même chose en fin 2019, le Conseil communal est donc sans souci.

Mme la Syndique est à disposition pour des questions, ainsi que ses collègues suivant la question.

M. Marc Küng, par rapport à l'ordre public, au compte 140.606.0, dans les comptes d'investissement, on avait un montant de Fr. 40'000.— qui devait revenir de la vente du véhicule du service du feu. En fait ce véhicule n'a pas été vendu. Est-ce que la commune a une convention avec l'ECAB.

M. Stéphane Joye dit que le Conseil communal est en contact régulier avec l'ECAB, par rapport à cette reprise du véhicule. Le Conseil communal a écrit dernièrement à l'ECAB par rapport à la reprise de ce véhicule.

M. Stéphane Joye lit le courriel envoyé à l'ECAB le 3 octobre 2020, à savoir :

« Dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe adapté à notre corps de sapeurs-pompiers, vous nous avez informés de la reprise du véhicule d'extinction actuel. Ceci ressort des notes prises dans la séance du 8 janvier 2018 à laquelle participait Mme la Syndique.

Cette proposition fut reprise dans le courrier du 15 mars 2018 signé de vous-même et de Monsieur Carrard comme suit : « nous reprendrons le véhicule actuel après livraison du véhicule mentionné ci-dessus, afin de pouvoir le mettre à disposition d'un autre CSPI fribourgeois. » Il n'est nullement mentionné une clause de besoin d'un autre CSPI.

Cette proposition a conforté le Conseil général pour un investissement à hauteur de Fr. 450'000,00.

Ce véhicule a été officiellement livré le 27 mai 2019.

Depuis cette date, votre proposition de reprise du véhicule d'extinction est passée « aux oubliettes » malgré notre rappel.

Selon vous, en janvier 2018, ce véhicule était estimé à Fr. 40'000 et reprenable ! Et en septembre 2020, il est devenu obsolète.

De plus, vous inversez la charge de la reprise qui vous incombait en la mettant sur la commune par une autorisation de vente.

Vous pouvez comprendre la grande insatisfaction de notre commune, tant au niveau du Conseil communal que du Conseil général.

Il ne semble pas que nous ayons failli dans nos engagements et soutien envers l'ECAB et le développement de notre corps de sapeurs-pompiers, tant dans son équipement que dans les projets en cours.

Nous sommes donc très déçus de la façon dont ce dossier a évolué. »

Le Conseil communal suit le dossier et espère une issue positive à ce dossier. Effectivement, il est mis dans un courrier, que l'ECAB reprenait ce véhicule, affaire à suivre.

M. Marc Küng a une 2ème question concernant le silo à sel. En fait, le Conseil général avait voté un investissement de Fr. 56'000.00, dont le montant a été pas mal dépassé. Il aurait aimé savoir pourquoi.

M. Hubert Oberson répond qu'avant la commande, ils ont rencontré le vendeur et les a conseillés d'acheter le silo. Le dépassement d'environ Fr. 9'000.00 est justifié par l'achat décidé par le Conseil communal. De cette façon, la commune gagne entre Fr. 800.00 et Fr. 900.00 par année sur 10 ans, au lieu de revenir chaque année.

M. Marc Küng demande si c'est quelque chose que le Conseil communal peut faire sans autre. Le Conseil général vote un certain montant et en fait le Conseil communal décide de prendre le modèle d'en dessus, il pose la question.

M. Hubert Oberson répond que c'est l'adaptation du budget. Le Conseil communal essaye toujours de respecter. Si le Conseil communal a pris cette décision c'est en raison d'une économie sur l'entretien.

M. Marc Küng prend note de la réponse.

M. Jean-Luc Clément dit qu'en fait cela revient au même car $10 \times \text{Fr. } 900.00 = \text{Fr. } 9'000.00$ donc en réalité on paie Fr. 9'000.00 du premier coup au lieu de les payer par tranche.

M. Hubert Oberson répond que la qualité est différente.

5.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière.

Le Président donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision des comptes, BDO SA, tel que distribué aux membres du Conseil général dans la convocation. En conclusion, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels.

Arrivé en fin de lecture, M. Olivier Dousse rend la parole au Président qui demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et le Président passe au point suivant.

5.3. Rapport de la commission financière.

Le Président donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la commission financière tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, la commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont soumis.

Le Président reprend la parole et ouvre la discussion sur les comptes 2019.

5.4. Approbation des comptes 2019.

Le Président demande, avant de passer à l'approbation formelle des comptes 2019, s'il y a encore des questions sur les comptes.

Ce n'est pas le cas et le Président passe à l'approbation des comptes 2019. Il demande à celles et ceux qui sont d'accord d'approuver les comptes 2019 tels qu'ils sont présentés, de se manifester en levant la main.

Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité. Le Président remercie le Conseil général et passe au point suivant.

6. Rapport de gestion du Conseil communal.

Le Président demande au Conseil communal s'il souhaite apporter des précisions.

Le Président demande s'il y a des questions au niveau du Conseil général.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui sont d'accord d'approuver le rapport de gestion du Conseil communal, tel que présenté, de se manifester en levant la main.

Le rapport du Conseil communal est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie le Conseil général et passe au point suivant.

7. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la législature 2021-2026.

Depuis la présente législature, sur décision du Conseil général et par dérogation de l'article 54 alinéa 1 de la Loi sur les Communes, qui stipule que les communes de plus de mille deux cents habitants doivent disposer d'un Conseil communal composé de neuf membres, le Conseil communal siège à sept membres.

Pour la prochaine législature 2021-2026, le Conseil communal soumet au vote du Conseil général de reconduire cette dérogation.

Mme la Syndique n'a rien à rajouter au regard de ce qui est noté dans la convocation à la séance du Conseil général.

Le Président demande s'il y a des questions au niveau du Conseil général.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui approuvent le nombre de conseillers communaux pour la législature 2021-2026 de se manifester en levant la main.

La détermination à 7 du nombre de conseillers communaux pour la législature 2021-2026 est approuvé par 28 voix, une abstention. Le Président remercie le Conseil général et passe au point suivant.

8. Adoption du règlement communal des finances

La nouvelle loi sur les finances communales (LFCo, ROF 2018_021) a été adoptée par le Grand Conseil le 22 mars 2018. Aucune demande de referendum n'ayant été déposée, le Conseil d'Etat a promulgué la LFCo et a fixé son entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

Cette nouvelle loi impose que chaque commune adopte un règlement sur les finances.

Le Conseil communal a préparé son projet sur la base des recommandations cantonales qui ont été convenues avec l'Association des communes fribourgeoises, et adapté à la situation financière spécifique à notre commune.

Le règlement a été soumis à l'examen de la commission financière qui a émis un préavis favorable.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'adopter le règlement communal des finances.

Mme la Syndique veut simplement dire que le règlement des finances a été travaillé avec la collaboration très étroite du chef de l'administration communale, boursier communal, qu'il a suivi également les avis de notre fiduciaire qui est mandatée également pour le passage au MCH2 et nous avons aussi suivi les avis du Service des communes. Que ce règlement a été élaboré sur la base du règlement type du canton et qu'enfin il est surtout en adéquation avec les finances de la commune et l'expérience que nous avons en matière des finances communales.

Le Président remercie Mme la Syndique et demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui approuvent le règlement communal des finances de se manifester en levant la main.

Le règlement communal des finances est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil général et passe au point suivant.

9. Adoption du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable.

La Loi sur l'Eau Potable de 2011 est entrée en vigueur en 2014. En son article 8, il est mis une obligation pour les communes de mettre en application un Plan d'Infrastructure d'Eau Potable (PIEP). Montagny a établi le PIEP en 2016 dans le cadre d'un investissement de plus de Fr. 20.000.00, transmis au canton en 2018.

Aux termes de l'article 45 LEP la commune dispose d'un délai à fin juin 2020 pour adopter un règlement communal de distribution de l'eau potable conforme à la LEP et qui prend en compte les données du PIEP, en particulier pour ce qui concerne le calcul des taxes.

Dans le cadre de la mise en place de ce PIEP, la mise à jour de notre règlement relatif à la distribution de l'eau potable, selon la dénomination légale était nécessaire. Avec la création d'un fonds de réserve correspondant aux obligations de l'article 32 Loi sur l'eau potable, pour le financement du maintien de la valeur des infrastructures. Ce n'est pas un simple toilettage, mais un nouveau règlement établi sur la base d'un nouveau règlement type de l'Etat (Service de la Sécurité Alimentaire et des Affaires Vétérinaires : SAAV).

Le Conseil communal a soumis un projet, travaillé en partenariat avec le bureau RIBI, (l'ingénieur hydraulicien de notre commune), Le Service cantonal des Affaires Alimentaires et Vétérinaires (SAAV), le Service des Communes (SCOM) et au Service de la Surveillance Fédérale des prix (communément appelé Monsieur Prix).

Sur la base des retours de ces différentes autorités, le Conseil communal et le bureau Ribi ont amendé un premier projet pour répondre à leurs recommandations qui a été refusé par le Conseil général en séance du 10 septembre 2019. Le Conseil communal a donc remis l'ouvrage sur le métier et a demandé une adaptation du règlement qui va dans le sens du Conseil général, en adaptant à la baisse la taxe de base maximale qui évolue de la manière suivante :

- Fr. 0.15 par m² multiplié par l'IBUS, au lieu de Fr. 0.25 par m² (diminution de 40 %)
- Fr. 0.05 par m³ multiplié par l'IM, au lieu de Fr. 0.10 par m³ (diminution de 50 %)

Le Conseil communal attire l'attention du Conseil général qu'il s'agit de valeurs planchers qui ont pu être obtenues en adaptant à la hausse les prévisions de consommation d'eau potable dans la commune, du fait de l'accroissement de la population.

Comme pour l'épuration, les terrains en zone constructible et non bâtis seront également taxés. Le règlement a été soumis à l'examen de la commission financière qui a émis un préavis favorable.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'adopter le règlement communal des finances.

Par souci de transparence et d'informations complètes sur les incidences financières de ce nouveau règlement des scénarii sont présentés sur la base de situation standard. La fiche des tarifs est transmise à titre indicatif

Le Président donne la parole au Conseil communal s'il le souhaite.

M. Rémy Grether informe que le Conseil communal représente le règlement que le Conseil général n'a pas accepté en 2019 en y apportant quelques modifications selon le souhait du Conseil général. Ce règlement a été retravaillé avec Mme Ribi sur l'aspect des taxes, car c'est l'aspect financier qui pose problème. M. Rémy Grether rappelle que le règlement en lui-même a été copié du règlement type du canton. A ce niveau, cela ne donne pas beaucoup de liberté au Conseil communal. Il avait été accepté par le Service juridique du canton et concernant la tarification il avait aussi été accepté par Monsieur Prix. Le Conseil communal n'avait pas besoin de le représenter pour autant que nous restions dans la même fourchette qui était prévue.

Pour essayer de diminuer la thésaurisation des prix, comme demandé par le Conseil général, le Conseil communal a baissé notamment la taxe de raccordement de 14 à 10 ct par m² pour l'IBUS et avec des maximums qui sont à la baisse, pour arriver à quelque chose qui est semble-t-il, d'après les retours de certains services, très optimum pour tout le monde. Donc le Conseil communal ne peut que demander au Conseil général d'accepter ce règlement. Il ne sait pas dans quelle mesure on pourrait encore modifier ce qui a été modifié.

M. Rémy Grether cite les exemples de décomptes annuels figurant dans la présentation PowerPoint, à savoir :

- ▶ Villa – 4 pers. – 180 m³/an - Surface 1000 m² + **Fr. 12.30 (+4%)**

- ▶ Locatif Cousset-Centre – 100 pers. – 3298 m³/an - Surface 4912 m² : **+ Fr. 680.55 (+15%)**
- ▶ Ancienne ferme – 2 logements – 4 pers. – 180 m³/an – Surface 2371 m² : **+ Fr. 258.20 (+78%)**
- ▶ Ferme agricole – 1 logement - 4 personnes – bétail – 3521 m³/an – Surface 46'500 m² : **+ 260.35 (+5%)**

M. Rémy Grether remercie de l'attention.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. Jérémie Joye a une remarque. Il est clair que le Conseil communal a baissé la taxe de base mais en revanche, il a augmenté la taxe de raccordement qui est de Fr. 7.00 par m² actuellement, proposée à Fr. 8.00 par m² lors de la séance du 10 septembre 2019 lors du refus du nouveau règlement, est aujourd'hui à Fr. 10.00 par m². Pourquoi cette augmentation par rapport à la séance du 10 septembre 2019. Cela fait une augmentation de 40%. Il demande si Monsieur Prix n'a rien dit là-dessus.

M. Rémy Grether répond non, Monsieur Prix n'a pas fait de remarque à ce sujet. On est toujours dans la fourchette dans laquelle on peut travailler. On n'arrive pas à avoir tout avec rien. Les comptes doivent être équilibrés, c'est la proposition faite par le bureau Ribi pour pouvoir descendre les prix à l'indice par m² et puis c'est quelque chose qu'on a dû adapter.

M. Jérémie Joye dit qu'alors, le Conseil communal a baissé d'un côté et augmenté de l'autre.

M. Rémy Grether répond qu'en démocratie, c'est l'intérêt de la majorité qui prime, donc l'intérêt de la majorité ici c'est les locatifs et les villas individuelles. Dans certains cas, cela va péjorer, mais voilà, on est en démocratie et on est obligé de faire le plus juste pour tout le monde.

M. Daniel Francey a une question sur les frais d'exploitation. Si on vote ce règlement les frais d'exploitation au budget sont acceptés ou c'est au budget 2020 ou c'est proposé.

Mme la Syndique demande à M. Francey si sa demande c'est une application immédiate. Mme la Syndique dit que se sera calculé sur le budget 2021.

M. Rémy Grether dit que ce règlement sera appliqué au budget 2021, qui sera présenté au mois de décembre.

M. Daniel Francey comprend qu'alors ce qui est voté ce soir ne sera pas pris en considération. Ce n'est pas très clair pour lui. Dans le tableau « frais d'exploitation » pour l'achat des compteurs, il y a un montant de Fr. 6'500.—sous budget 2020 et Fr. 45'000.—sous proposé. Si le Conseil général vote le règlement ce soir quel montant est pris en compte.

M. Rémy Grether répond que c'est une comparaison avec le budget 2020 et ce qui est proposé pour le budget 2021. M. Rémy Grether confirme que ce ne sera pas pris en considération pour l'année en cours, mais pour l'année prochaine. Ce qui est proposé dans le tableau sera pris pour le budget 2021.

Mme la Syndique. Si le règlement est approuvé ce soir, vu de l'art. 54 il y a des voies de droit pour les recours dans les 30 jours. S'il n'y a pas de recours, ce règlement entre en application, dans le cadre du budget 2021, il ne va pas s'appliquer sur les facturations qui seront faites en 2020. Pour le reste, elle ne comprend pas le sens de la question et l'inquiétude de M. Daniel Francey.

La dernière chose qu'elle veut rajouter c'est que nous avons jusqu'à la fin de cette année pour adopter le règlement sur l'eau, qui a déjà été présenté une fois. Pour avoir eu le Service des commues, il a félicité le Conseil communal sur le travail des règlements en particulier sur le règlement de l'eau qu'il estime exemplaire au regard d'autres règlements qui sont à l'étude dans leur service aujourd'hui.

M. Daniel Francey dit qu'il ne discute pas du règlement. Il veut juste savoir si ce budget est voté dans le règlement.

Mme la Syndique répond que le Conseil général ne vote que le règlement, la tarification est de la compétence du Conseil communal. La tarification est donnée à titre d'information.

M. Rémy Grether confirme que le Conseil général vote les maximums, le règlement fixe les maximums et à l'intérieur de ces maximums, le Conseil communal a une marge de manœuvre.

M. Daniel Francey dit qu'il y a au budget 2020 Fr. 6'500.00 pour le renouvellement des compteurs et à côté il est proposé Fr. 45'000.00.

M. Rémy Grether répond que le montant de Fr. 45'000.00 concerne le renouvellement des compteurs sur 15 ans. Ce n'est pas ce montant qui doit être voté ce soir.

M. Daniel Francey voulait juste savoir si ce montant de Fr. 45'000.00 était lié au règlement soumis pour approbation ce soir.

M. Rémy Grether répond non.

M. Daniel Francey répond que maintenant c'est clair.

M. Jean-Luc Clément dit que s'il a bien compris, les compteurs devront être votés ultérieurement, si on n'est pas d'accord sur le changement de ces compteurs. Parce que pour lui c'est une véritable connerie quand cela a été annoncé.

M. Rémy Grether répond que contrairement à ce qui a été dit en séance de groupe, on ne va pas mettre tous les compteurs à lecture à distance, plus que nécessaire. Il faudra les changer à certains endroits, ceux difficiles d'accès. Ailleurs on va remettre les compteurs à lecture manuelle. Le montant de Fr. 45'000.—pour les compteurs concerne le renouvellement des compteurs sur 15 ans. Dans le budget du mois de décembre, le Conseil général pourra voir dans le chapitre 7 un montant au fonctionnement entre Fr. 6 et 10'000.00 pour chaque renouvellement ou nouveau compteur.

M. Jérémie Joye demande par quel règlement sera réglé les constructions qui auront obtenu la délivrance du permis de construire avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement s'il y a acceptation ce soir.

M. Rémy Grether répond que légalement tous les permis de construire qui auront été obtenus avant l'approbation du nouveau règlement seront sous le coup de l'ancien règlement. Cela lui paraît logique.

Le Président demande s'il y a d'autres questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui approuvent le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable de se manifester en levant la main.

Le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable est approuvé par 26 voix et trois abstentions.

Le Président passe au point suivant.

10. Crédit d'investissement pour un concours d'architecture pour la construction d'une école et la transformation du centre scolaire de Cousset

Le Conseil communal sollicite un crédit sur la base du rapport d'AC Architectes présenté en séance d'information du Conseil général le 03.09.2020, les étapes 1, 2a, 4a et 4b .

Ce bureau avait pour mandat de fournir les faisabilités pour une extension du cercle scolaire et rénovation du centre sportif et scolaire, tout en tenant compte du volet sport de ce projet global, mais en aucun cas d'un projet à réaliser.

Pour l'implantation et la construction d'un bâtiment scolaire, compte tenu des montants à investir, le concours d'architecture est nécessaire.

Le Conseil communal a établi un cahier des charges pour un appel d'offres à cinq bureaux d'architecte. Le bureau Chappuis Architectes SA à Fribourg a été retenu.

A l'obtention de ce crédit, le mandat sera mis en œuvre pour cette procédure.

Le Président donne la parole au Conseil communal s'il le souhaite.

Mme la Syndique a juste quelques mots. A la séance de présentation du 3 septembre 2020 par M. Alexandre Clerc, architecte, le Conseil général a eu connaissance de l'état d'avancement de ce projet. Il a été également répondu aux questions et le Conseil communal, sur la base des conclusions du rapport de M. Clerc, a fait choix de partir pour un concours d'architecture en procédure sélective. C'est pourquoi, le Conseil communal se retrouve aujourd'hui devant le Conseil général pour solliciter un crédit d'investissement à hauteur de Fr. 255'000.00.

Le Conseil communal, ensuite d'un appel d'offres, si le Conseil général accepte ce crédit d'investissement de Fr. 255'000.00, a fait choix, pour l'accompagner dans cette phase de procédure, d'un cabinet d'architecte qui entrera en fonction dès que ce crédit sera voté.

Le Président remercie Mme la Syndique et demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui approuvent le crédit d'investissement pour un concours d'architecture pour la construction d'une école et la transformation du centre scolaire de Cousset et le recours d'emprunt si nécessaire de se manifester en levant la main.

Le crédit d'investissement pour un concours d'architecture pour la construction d'une école et la transformation du centre scolaire de Cousset et le recours à l'emprunt si nécessaire est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

11. Échange de terrain pour la création du bassin de rétention à Mannens.

L'exécution de la 2ème et dernière étape de la mise en séparatif des eaux du village de Mannens nécessite la création d'un bassin de rétention pour les eaux claires. Ce bassin est exigé dans le cadre du PGEE et c'est une infrastructure essentielle pour la régulation des eaux dans le ruisseau du Pra qui se déverse ensuite dans l'Arbogne.

Le Conseil communal a entrepris des démarches avec le propriétaire d'un terrain situé idéalement dans la combe entre Mannens et Grandsivaz, en bordure de la route communale, l'article 514 RF propriété de M. Narcisse Joye à Mannens d'une surface totale de 10'013 m².

La surface nécessaire pour ce bassin est de 3500 m², surface qui doit être acquise par la commune. Un projet de verbal de division de l'article 514 RF a été établi par le géomètre.

Le Conseil communal, d'entente avec le propriétaire concerné, propose un échange de terrain, mètre pour mètre, avec une surface agricole située à Mannens, l'article 139, de 3500 m² exactement.

Aucune transaction financière n'est prévue, si ce n'est les coûts liés au transfert de propriété (notaire, registre foncier). Ces coûts sont prévus dans l'investissement voté par le Conseil général pour la 2ème étape de mise en séparatif de Mannens. Le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter cet échange de propriété de 3500 m².

Le Président donne la parole au Conseil communal s'il le souhaite.

M. Rémy Grether dit qu'il a fallu trouver des solutions, ménager des susceptibilités, voir ce qui était le plus adéquat. Le Conseil communal est venu sur la solution proposée dans le rapport du bureau Ribli, avec l'accord du propriétaire de la parcelle de faire ce bassin de rétention à l'endroit le plus efficient et le plus facile pour tout le monde. Le propriétaire en question ne voulait pas vendre cette parcelle mais désirait l'échanger. Il y avait justement sur le territoire de l'ancienne commune de Mannens une parcelle qui correspondait tout à fait et qui sera libre de bail, car comme vous le savez tous les baux à fermes ont été résiliés pour être refaits avec des closes à peine différentes pour ne pas se retrouver dans des situations difficiles comme cela a été le cas dernièrement.

Ce bassin de rétention est inclus dans le budget qui a été voté en 2018, donc il n'y a pas de demande de crédit par rapport à cet échange, que les frais administratifs seront pris dans ce crédit.

Le Président remercie M. Rémy Grether et demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui approuvent l'échange de terrain pour la création du bassin de rétention à Mannens de se manifester en levant la main.

L'échange de terrain pour la création du bassin de rétention à Mannens est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

12. Informations du Conseil communal

Le Président laisse la parole à Mme la Syndique.

Mme la Syndique a deux points d'informations importants, un sur le projet global dans son volet scolaire et son volet sport et le second sur le centre de santé.

Mme la Syndique vient sur le volet scolaire.

Le Conseil communal tient à remercier le Conseil général pour avoir accordé ce crédit d'investissement de Fr. 255'000.00 et de la confiance qui lui accorde en lui ayant accordé cet investissement.

Le cabinet d'architectes Chappuis SA est mandaté à partir maintenant par le Conseil communal pour l'accompagner dans cette procédure de concours et pour établir le cahier des charges. Un cahier des charges qui doit être établi en tenant compte du programme des locaux qui est déjà connu au vu des études qui ont été menées dans le cadre de cette législature, cahier des charges qui est également connu aussi au niveau du terrain et des périmètres qui sont déterminés, à savoir entre l'Arbogne, le futur terrain de sport synthétique et l'actuel bâtiment.

Le groupe de travail qui analyse le cahier des charges pour une proposition à soumettre au Conseil communal afin d'avoir une décision, serait à étendre, à l'adjonction, en son sein, d'un membre de la commission spéciale d'information du Conseil général. Mme la Syndique se tourne vers son Président, M. Vincent Barras, pour qu'il puisse dire quel serait le membre de cette commission qui serait prêt à rejoindre le groupe de travail pour travailler en vue de cette procédure.

M. Vincent Barras remercie le Conseil communal et aussi le Conseil général d'avoir suivi la commission, aussi d'avoir choisi aussi rapidement, et d'être à l'unanimité pour aller de l'avant. Mme la Syndique lui a téléphoné ce matin pour lui dire qu'il fallait trouver un membre. La commission s'est réunie tout à l'heure en partie et la demande de la commission est d'avoir deux membres, car il y a plusieurs membres intéressés. Donc, il faudra regarder comment on va s'organiser. M. Vincent Barras dit que deux membres ne font pas encore la majorité, le Conseil

communal sera toujours majoritaire. Voilà ce qui a été décidé quelques minutes avant l'assemblée. Donc, M. Vincent Barras ne peut pas donner de nom en ce moment, il a deux noms dans la boîte.

Mme la Syndique. Juste au niveau de cette commission qui va se réunir, le bureau Chappuis a donné un programme provisoire pour l'organisation de ce concours, il faut encore que le groupe de travail et le Conseil communal se penchent. Un planning a été mis en place qui respecte les délais légaux qui doivent peut-être mis. Le travail pour la mise en œuvre de cette procédure débiterait tout de suite. Le groupe de travail se réunirait dès lundi, le 12 octobre, et cela devrait dire que les appels à candidatures des architectes se feraient à la mi-novembre. La réception des candidats serait le 4 décembre et la sélection des 6 candidats retenus serait le 18 décembre. Si le calendrier qui est mis en place qui est certes très ambitieux, devrait aboutir à ce que le rendu du concours soit fait à la fin mars, soit qu'à la fin mars, on saurait quel est l'architecte gagnant. Ce qui voudrait dire qu'il y aurait une à deux réunions du GTR et ensuite, il faudrait mettre en place un jury pour le concours et dans le cadre du jury, le membre de la commission, qui serait monté au GTR, pourrait rejoindre ce jury. Pour l'instant à titre provisoire, le jury, pour le concours serait composé de 7 membres :

- un membre du Conseil communal
- un membre du Conseil général
- 4 architectes
- la responsable d'établissement
- un tiers extérieur au politique et aux architectes choisis.

Voilà pour répondre à la question de deux membres, c'est une question à voir avec le Conseil communal, mais voilà pourquoi, le Conseil communal est resté sur la base d'un membre.

M. Vincent Barras remercie pour les précisions. Il dit que pour la 2ème partie, ils s'organiseront et feront volontiers qu'il n'y ait qu'un nom, ce n'est pas un souci. C'est plutôt pour la première phase du cahier des charges que la commission souhaiterait avoir deux personnes. Si le Conseil communal peut regarder, on peut décider tout de suite, M. Vincent Barras a les deux 2 noms à proposer au Conseil communal.

Mme la Syndique demande à M. le Président s'il est possible d'avoir une pause pour que le Conseil communal puisse discuter et revenir avec une proposition.

Le Président accorde une suspension et lève la séance pour 5 minutes.

Toute le monde étant de retour, le Président annonce la reprise de la séance. Il donne la parole à Mme la Syndique.

Mme la Syndique annonce que le Conseil communal, après délibération, a accepté la proposition de la commission spéciale du Conseil général.

M. Vincent Barras remercie beaucoup le Conseil communal pour sa souplesse de dernière minute. De la commission, ce sera M. Jean-Luc Clément et lui-même, M. Vincent Barras, qui viendront à ce groupe de travail pour la mise en place de ce cahier des charges. Il est bien clair qu'après, un des deux, à voir entre eux, se retirera au moment du concours.

Mme la Syndique en prend note et remercie M. Vincent Barras.

Mme la Syndique passe la parole à M. Daidié pour le volet sport.

M. Daidié présente le plan du projet pour résumer et se rappeler sur l'organisation et la répartition des activités sur le plan sportif, ce qui avait été voté en 2017.

Pour repasser à travers et pour rafraîchir un peu la mémoire, dans le projet sport, aujourd'hui, le Conseil communal n'a pas une version finale, mais dans sa globalité c'est le document que le Conseil général a reçu en septembre.

Un toit englobe la buvette et les vestiaires qui sont constitués de 8 locaux vestiaires à la place de 4 vestiaires qui avaient été votés en 2017. Pour des raisons toutes simples et à la suite de longues discussions avec les architectes qui travaillent uniquement sur le bâtiment, et pour répondre aux normes, le projet est à 8 vestiaires. Le Conseil communal s'attend à quelques coûts supplémentaires. Le bâtiment buvette sera partagé entre l'AES pour le dîner, le FC Montagny et le skate-hockey.

Le terrain de skate-hockey est complet cette fois par rapport à ce qui avait été annoncé en 2017, avec des bancs, un éclairage, quelque chose de très convivial au niveau des spectateurs. Donc, si le skate-hockey veut une fois faire venir des équipes de l'extérieur et organiser des matchs, il y aura des opportunités assez intéressantes. L'architecte a prévu un local arbitre pour le skate.

Ensuite, il y a un terrain multisport quasiment le même que sur le document qui a été remis au Conseil général, identique à ceux que l'on trouve dans toutes les communes. Ce terrain accueillera également les élèves, c'est pourquoi il est positionné à cet endroit, par rapport au bâtiment du centre sportif, pour un accès rapide aux enfants, également durant la journée.

Il s'agit d'un projet global, et il y a un certain partage des locaux entre le scolaire et le sport. Le terrain multisport sera utilisé par les enfants et la petite partie sera mise à disposition le midi pour l'AES dans la buvette. M. Jean-Patrick Daidié trouve important de le soutenir pour des raisons financières, les coûts seront réévalués, il n'y a rien de ficeler et le Conseil communal y travaille.

Au centre, l'idée est d'avoir un emplacement pour les jeunes pour se réunir. Pour ce qui concerne les accès, une étude de mobilité est en cours. Les accès, les sanitaires, les pompiers, tout ce qui concerne la mobilité n'avait pas été prise en compte dans la votation de 2017, ce qu'il trouve très dommage car cela a un certain coût. Le Conseil communal travaille d'arrachepied pour essayer de limiter les dégâts et rester dans les coûts par rapport à ce qui a été voté. Les 4 millions sont pour le tout, dispatchés.

La position du terrain de foot a été légèrement déplacée qui fait disparaître la piste cendrée qui se trouve sur la partie basse du slide, au profit d'un chemin piétonnier et aussi d'une rambarde protection pour que les spectateurs puissent circuler.

Il est aussi prévu un accès mobilité depuis le chemin gravelé qui appartient maintenant aux CFF avec une servitude qui va permettre d'installer un accès pour les enfants qui vont au centre sportif pour éviter qu'ils passent par les propriétés privées.

La position du mini-terrain de foot a été adaptée pour des raisons de libération de la parcelle du local du feu, pour des raisons techniques, après discussion avec le commandant du feu et son équipe.

En conclusion, M. Jean-Patrick Daidié dit que le Conseil communal travaille d'arrachepied pour mettre ce dossier à l'enquête.

Le Président remercie pour ces informations complémentaires.

Mme la Syndique vient sur le dernier point d'information, soit le Centre de santé.

Le Conseil communal a été très inquiet, il y a plusieurs mois en arrière de voir disparaître notre médecin à Cousset et aujourd'hui, nous ne sommes pas sans médecin, puisque que dans un centre provisoire qui a été ouvert le 1er septembre de cette année à Cousset, nous avons le Dr Bersier et le Dr Taiochi.

La société PraxaMed, qui est la société qui est notre partenaire pour la création définitive du Centre de santé, a informé le Conseil communal cette fin de semaine qu'il avait plusieurs pistes pour d'autres médecins. Il a 3 ou 4 généralistes et 3 spécialistes. Il nous annonce un renforcement de l'équipe médicale pour la fin de l'année et une ouverture définitive du Centre de santé au printemps 2021.

Au niveau de la structure administrative et des finances autour de ce Centre de santé, le Conseil communal est venu devant le Conseil général en sollicitant Fr. 50'000.00 pour la création d'une SA et Fr. 60'000.00 pour l'étude de faisabilité en espérant avoir une subvention du Fonds de développement régional à hauteur de Fr. 30'000.00. Aujourd'hui, la SA a été créée à la fin du mois de juillet, que les actionnaires en sont la commune, PraxaMed et pour l'instant le Dr Taiocchi, et par le biais de la SA une demande de subvention au Fonds de développement régional. Ce qui signifie concrètement qu'aujourd'hui, le dossier d'aide du Fonds de développement régional est en cours, il avance, mais dans une forme très différente puisque ce n'est plus une subvention à fonds perdu pour l'Association, mais un prêt qui serait fait à hauteur de Fr. 25'000.00 à la SA et une subvention à hauteur de Fr. 15'000.00 de fonds perdu.

De ce fait, l'Association CESAM n'a plus lieu d'être, elle va être dissoute le 13 novembre. La date de son assemblée générale a été fixée aujourd'hui même.

Cette Association, lorsqu'elle a été créée, avait plusieurs objectifs. Le premier c'était d'être un interlocuteur de poids envers PraxaMed, puisque cette Association était composée du Conseil communal, de l'ECAB et du Dr Bersier et de porter ce projet de création du Centre de santé. Ces objectifs sont atteints. Nous sommes dans des locaux provisoires avec le Dr Bersier et le Dr Taiocchi. Dans quelques mois, ce sera véritablement ce Centre de santé. Donc, il y a dissolution du fonds CESAM.

Mme la Syndique a reçu aujourd'hui même les plans de l'ECAB pour le futur centre.

Le Président remercie Mme la Syndique et passe au point suivant.

13. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du 5 décembre 2019.

Le Président se réfère au document joint avec la convocation, lequel mentionne les différentes réponses aux questions en suspens

Il demande s'il y a des questions ou des réactions de la part des membres du Conseil général.

M. Gilbert Stocker. Le Conseil communal a reçu une liste des questions en suspens inventoriées par rapport aux procès-verbaux des séances du Conseil général. Lorsque le Conseil communal a répondu négativement, est-ce que le Conseil communal va revenir par rapport notamment en pensant aux places de jeux, à la sécurité. Est-ce que par rapport à ces objets, il peut comprendre qu'il y avait des priorités par rapport au projet « sport-école-administration », est-ce que le Conseil communal va revenir sur certains points qui sont à son avis assez sensibles.

Mme la Syndique répond qu'au niveau de la sécurité, le Conseil communal se penche à nouveau sur ce dossier, c'est M. Hubert Oberson qui reprend ce dossier. Et au niveau des places de jeux cela va rentrer dans le cadre du volet scolaire du projet global.

M. Gilbert Stocker dit qu'il pense aussi à Grandsivaz.

Mme la Syndique répond que pour Grandsivaz, le Conseil communal a répondu malheureusement que, sauf erreur de sa part, elle ne sait pas si le Conseil communal pourra y revenir, compte tenu que nous ne disposons pas de terrain pour une place jeux à Grandsivaz.

M. Gilbert Stodker demande s'il y a possibilité d'acheter un terrain.

Mme la Syndique répond que c'est à étudier.

M. Eric Pont a une question. Dans le procès-verbal du Conseil général du 21 mai 2019, M. Eric Pont avait fait deux interventions. Une pour mettre un panneau concernant les chiens aux alentours de l'école et des places de jeux à Montagny-la-Ville qui pourrait être aussi à d'autres places de jeux, parce que les chiens s'en donnent à cœur joie. On a une école, une place de jeux et un terrain de football avec des crottes, il dit que cela est désagréable. M. Eric Pont avait demandé de mettre un panneau soit pour interdire les chiens, soit au moins pour les tenir en laisse dans les alentours de l'école et il n'a eu aucune réponse, et dans le récapitulatif des questions dans le dossier, il n'y a pas de rapport et cela ne figure pas dans le procès-verbal de la séance du Conseil général.

M. Eric Pont avait fait une autre demande, qui n'est pas du tout marquée dans le procès-verbal, c'était de sécuriser un petit peu le chemin du quartier Sur-la-Ville à Montagny-la-Ville qui descend au-dessus du restaurant, avec un talus important. Il y a beaucoup d'herbe, on ne voit presque plus le chemin, et après il y a un escalier en bois de chemins de fer qui sont glissants. Il trouverait agréable de mettre une barrière pour sécuriser le passage des enfants, car il s'agit du passage du quartier pour descendre sur Belmont et de cela il n'en trouve trace nulle part, ni sur le procès-verbal, ni sur le récapitulatif du procès-verbal.

M. Eric Pont avait fait une troisième demande concernant les très gros déchargements de branches à la déchetterie durant l'ouverture. Il avait demandé éventuellement, dont il n'y a pas de trace nulle part, que la commune puisse trouver un moyen, soit avec le responsable de la déchetterie, soit que lors de gros déchargements qui durent pendant 10 minutes, un quart d'heure, une demi-heure, alors que beaucoup de place manque pour les gens qui viennent quand la déchetterie est ouverte, de faire quelque chose, par exemple de prendre contact avec les chauffeurs pour faire au mieux pour ne pas bloquer l'entrée des autres utilisateurs de la déchetterie, ceci du fait que le dépôt des branches doit se faire durant les heures d'ouverture de la déchetterie. Parfois, les camions déchargent à l'entrée et cela bloque les autres utilisateurs de la déchetterie. Il aimerait bien aussi avoir une réponse à ces trois problèmes.

A titre indicatif, M. Eric Pont relève que le Conseil communal avait à l'époque dit que la question pour les chiens était judiciaire.

Mme la Syndique répond, que sauf erreur de sa part, il y a un budget pour des panneaux de signalisations, mais des trois points relevant du dicastère de son collègue M. Hubert Oberson, elle lui demande d'y répondre. Elle remercie M. Eric Pont.

M. Hubert Oberson. Pour les escaliers, après examen, il va mettre au budget de cette année un montant d'environ Fr. 2'000.-- pour une barrière qui répond aux normes de sécurité, et pas uniquement une main courante.

M. Eric Pont répond qu'il est d'accord au niveau sécurité, mais pour lui, mieux vaut une main courante, qui a moins de sécurité, que rien du tout.

Par rapport à la déchetterie, M. Hubert Oberson en a discuté avec le personnel. Cela n'est pas évident pour le surveillant de la déchetterie. M. Hubert Oberson est allé plusieurs fois regarder. Il faudrait que la personne qui vient avec un certain volume vienne s'annoncer, ce qui n'est très souvent pas le cas. La place est très restreinte. Le prochain investissement c'est quand même de prévoir un agrandissement de cette déchetterie. Il faudrait que ces personnes s'arrêtent sur le chemin à la Step, c'est l'endroit qui gêne le moins.

M. Eric Pont est tout à fait d'accord que cela n'est pas facile. Il pose un problème. Son intervention est juste faite car il n'a pas eu de réponse à ces questions.

Par rapport aux chiens, M. Hubert Oberson est allé à Mannens et Montagny-la-Ville, discuter avec les responsables des écoles, qui l'ont avisé voir très peu de chiens aux alentours de l'école.

M. Eric Pont va quelque fois amener ces petits-enfants à l'école et voit qu'il y a pas mal de crottes, et même avec le cornet rouge.

M. Hubert Terrapon dit qu'avec tous les chiens dans le village, il y a beaucoup de chiens qui se promènent seuls. Ce n'est pas la faute des chiens mais des propriétaires.

Le Président remercie le Conseil communal pour ces réponses. Le Président passe au point suivant.

14. Divers.

Le Président passe la parole aux conseillers généraux.

M. Raphaël Pidoud a deux petites remarques. Une remarque, qu'il est content qu'au Pré-Michel, cela bougeait un peu au niveau du séparatif. Des gens sont passés. Il voudrait juste rendre attentif le Conseil communal que dans ce quartier il y a une conduite d'eau qui date de 1920/1922, que si des travaux se font, il faudrait prévoir pour la changer. Elle n'est pas à travers tout le quartier, mais une partie.

M. Rémy Grether va avertir les responsables de la technique.

M. Raphaël Pidoud a une deuxième chose, car plusieurs personnes lui ont parlé des horaires du bureau communal. Ne serait-ce pas possible d'ouvrir au moins un après-midi parce que des gens vont, y'a des gens dans le bureau, mais personne ne répond, c'est très compliqué.

Mme la Syndique le note. La question des horaires a été abordée à plusieurs reprises avec l'administration, mais qui n'a pas apporté de solution. Elle va à nouveau regarder avec l'administration. Mme la Syndique remercie pour cette question.

M. Gilbert Fragnière a une question concernant les infrastructures. Il n'a pas été parlé du terrain synthétique depuis la séance d'information du mois de septembre. Il a clairement été dit qu'il fallait changer d'affectation de zone une surface de 150 m². Quand est-ce que le Conseil communal entend entreprendre les démarches pour effectuer ce changement.

M. Stéphane Joye répond qu'un crédit d'investissement sera demandé dans le cadre de la séance du mois de décembre pour le budget 2021.

M. Marc Fragnière a une question sur l'arrêt de bus qui a été fait. C'est très surprenant que le bus qui amène les enfants aux CO s'arrêtent sur la route et non pas sur cet arrêt, presque sur le nouveau passage piétons. Est-ce qu'il y a quelque chose à faire au niveau du prestataire pour un changement.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal est déjà intervenu auprès du prestataire pour améliorer la situation, car le Conseil communal a eu des remarques entre autres du restaurant.

M. Gérald Pidoud a aussi une remarque pour ce même bus. A Montagny-la-Ville, il y a une grande place pour tourner derrière l'école, mais ce bus s'arrête au milieu de la route. Les gens qui veulent dépasser n'ont aucune visibilité. Le bus pourrait très bien rentrer sur la place, comme le car postal, tourner et sortir, sans faire de manœuvre. Pour lui, c'est de la mauvaise volonté du chauffeur.

Mme la Syndique remercie pour cette remarque qui sera prise en compte par notre nouveau conseiller communal, M. Yannis Baillet qui se chargera de contacter le prestataire pour que cette situation s'améliore.

M. Daniel Schrago a une petite question. Le mentorat a duré toute l'année 2020. Sur les comptes 2019 on voit que cela a coûté Fr. 6'600.00. Il pense que cette année cela coûter un peu plus. Il y a eu un audit interne de l'administration. Il y a eu beaucoup de choses, mais les conseillers généraux n'ont pas eu beaucoup de réponses. Est-ce que les conseillers généraux vont avoir quelque chose de concret durant cette législature pour ces deux choses.

Mme la Syndique va demander à M. Joseph Borcard de répondre en ce qui concerne le mentorat. Juste au niveau financier, lorsque le Conseil communal a fait le budget 2020, M. Borcard avait

été nommé jusqu'à la fin de l'année 2019. Effectivement, lors du budget 2020, le Conseil communal n'avait pas imaginé que ce mandat serait poursuivi sur l'année 2020, c'est la raison pour laquelle il n'y avait rien au budget 2020. Pour le reste, Mme la Syndique laisse M. Joseph Borcard répondre.

M. Joseph Borcard répond qu'il attendait la séance de ce soir pour mettre un point final à son rapport qu'il va remettre à M. le Préfet. Ce rapport sera mis en circulation auprès des personnes qui sont concernées par l'enquête qui auront 20 jours pour se déterminer. Ensuite, M. Joseph Borcard établira un rapport final qu'il transmettra à M. le Préfet et c'est M. le Préfet qui rendra une décision de clôture d'enquête, car c'est M. le Préfet qui a pris la décision d'ouverture d'enquête. M. Joseph Borcard ne peut pas dire exactement quand, mais avant la fin de l'année c'est sûr.

Mme la Syndique rajoute même qu'à la demande du groupe « Gauche plurielle », elle a demandé à M. le Préfet de préservé la date du 3 décembre pour être présent à la séance du Conseil général.

M. Jean-Luc Clément. Suite à ce qu'a dit M. Eric Pont sur les déchargements à la déchetterie, il a une proposition à faire. Etant donné que ce sont les professionnels qui arrivent avec des grands véhicules pour vider, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen que ces professionnels puissent aller à des heures différentes de l'ouverture de la déchetterie, à la limite, ils vont chercher la clé à l'administration communale, ils ouvrent, ils déchargent et font une photo du déchargement, ce qui permettra d'identifier la personne. Est-ce possible d'étudier cette solution et voir avec d'autres endroits où cela fonctionne.

Mme la Syndique prend note de l'intervention.

M. Daniel Francey, suite à la remarque de M. Jean-Luc Clément, demande si l'on peut venir décharger avec des grands véhicules à la déchetterie à Cousset, parce que lui n'a jamais pu venir

M. Hubert Oberson répond que le dépôt des branches est limité. Avec un grand volume, les personnes doivent aller directement à Avenches, le responsable de la déchetterie doit refuser.

M. Gérald Pidoud veut juste répondre à M. Jean-Luc Clément. Le professionnel ne peut pas venir chercher la clé, car le bureau est fermé.

M. Jean-Luc Clément répond qu'à son avis il faut mettre deux sonnettes à l'administration.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie de la présence, des engagements, de la discipline des conseillers généraux, lors cette année et demie passée avec lui comme Président. Le Président se réjouit de se rasseoir derrière jusqu'à la fin mars.

La prochaine séance se déroulera le 3 décembre 2020.

Le Président clôt la séance à 21h41.

La secrétaire :

Le Président :

Marie-Noëlle Bugnon

Christophe Vienne

Noms	Prénoms Usuel	Adresse	NPA	Localité	Liste électorale	Signature
Clément	Jean-Luc	Impasse Sur-la-Ville 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	
Genetelli	François	Rue Centrale 46	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pont	Eric	Route du Pré-Michel 15	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Rossier	Sébastien	Route du Curtil 20	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Terrapon	Willy	Villarey 44	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Vienne	Christophe	Route des Arbognes 28	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Balz	Anita	Impasse de la Rita 17	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Barras	Vincent	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Currat	Martine	Chemin de l'Onlion 21	1775	Mannens	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Genilloud	Gisèle	Route de la Fenetta 14	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Schrago	Daniel	Route du Pré-Michel 17	1776	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	
Zanetta Blanc	Nathalie	Route des Murailles 3	1775	Grandsivaz	2 - Gauche plurielle	
Chuard	Pascal	Route de Fin-de-Plan 15	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Fragnière	Jean Pierre	Rue Centrale 48	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Guisolan	Joël	Route de la Bioleire 17	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jérémie	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Yannick	Impasse de la Villaire 7	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Stocker	Gilbert	Impasse des Hirondelles 8	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Terrapon	Hubert	Route du Pré-Michel 7	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	